

Plan banlieues : Fadela Amara sonne la mobilisation sur fond d'opposition syndicale au contrat autonomie jeune

La secrétaire d'Etat à la Ville, Fadela Amara, a sonné lundi 21 avril la mobilisation des préfets délégués à l'égalité des chances et des sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville, souhaitant autour d'elle « une équipe qui fait bloc » pour mettre en place le plan banlieues. Dans le même temps, la CGT et la CFDT perçoivent la mise en place des contrats d'autonomie comme une tentative du gouvernement de privatiser l'aide à l'insertion des jeunes via un appel d'offres ouvert aux acteurs de l'emploi (entreprises d'intérim, cabinets de placement, réseaux associatifs).

« On est dans la phase de mise en place, il va y avoir quelques difficultés, peut-être de la résistance de certains élus », « j'ai besoin de sentir que nous sommes une équipe qui fait bloc », a expliqué Fadela Amara devant la presse après s'être adressée à une centaine de préfets, sous-préfets et chargés de mission pour la politique de la ville.

Elle les avait réunis à la Maison de la RATP à Paris pour les informer des modalités techniques de mise en œuvre dans les prochaines semaines et mois de son plan pour les banlieues, présenté en février par Nicolas Sarkozy.

« Expliquez, mobilisez. Et s'il y a des doutes, des craintes, des critiques, faites-les remonter », leur a-t-elle dit en soulignant leur « rôle central » dans la réussite de ce plan.

La secrétaire d'Etat s'est dit confiante dans sa capacité à entraîner l'administration : « J'ai trouvé pour l'instant plus d'adhésion que de réticences et de doutes. » « C'est maintenant plus facile qu'au début » même si « c'est vrai que certains technocrates ont du mal à se mettre en mouvement », a-t-elle expliqué.

La secrétaire d'Etat a demandé à ces agents de l'Etat de travailler avec la « culture du résultat ». « Je compte beaucoup sur votre investissement », « nous n'avons pas le droit de décevoir ces cinq millions de personnes qui attendent de nous de la réactivité », a-t-elle ajouté.

Dans quelques jours, des circulaires précises seront envoyées aux préfetures pour qu'elles lancent les nouveaux dispositifs, dont les « contrats d'autonomie », un accompagnement personnalisé vers l'emploi ou une formation qui doit démarrer en juin dans trente-quatre départements (et qui devrait bénéficier à 45 000 jeunes).

Contestations

Les syndicats des personnels des Missions locales contestent la procédure d'appel d'offres, conforme au Code des marchés publics, prévue pour mettre en place ces nouveaux contrats. Les Missions locales et les PAIO vont se retrouver en concurrence avec les entreprises de travail temporaire, des cabinets de placement (Ingeus, BPI&), des réseaux de formation (I Afec, ID Formation&) et des représentants de différents réseaux associatifs (association nationale Retravailler, I AFIJ, I Adie, I Association nationale des créateurs, France Initiative, le réseau national des Boutiques de gestion&).

« Par cet acte politique, Fadela Amara amorce la privatisation de l'accompagnement global des jeunes vers leur insertion sociale et professionnelle jusqu'alors de la compétence des Missions locales et PAIO », tonne la CGT Missions locales et PAIO dans un communiqué diffusé lundi 21 avril.

La CGT considère « qu'en voulant faire mieux, le gouvernement va multiplier le nombre des acteurs sur le terrain au

risque de complexifier davantage le partenariat existant. Pire encore, il ouvre la porte à du tout-venant qui sera grassement payé pour faire de l'accompagnement à l'emploi des jeunes déjà suivis par les professionnels des Missions locales ».

Même tonalité au Synami-CFDT, pour qui « *au mieux, les structures [Missions locales] peuvent concourir, et elles sont associées au comité de pilotage départemental qui se met en place* », dicit une déclaration du 8 avril.

« *Certes, pour l'instant, il s'agit de crédits supplémentaires pour certains jeunes. Mais on avait cru comprendre dans certains propos gouvernementaux que le maître mot de la réforme du service public de l'emploi, ainsi que le Grenelle de l'insertion, visaient à une meilleure efficacité entre les services, à une meilleure harmonisation des politiques au niveau territorial. Pour le coup, on est servi !* », ironise le syndicat.

Avec le contrat d'autonomie jeune, l'Etat « *s'engage à mettre en place un accompagnement individualisé du jeune durant un an (jusqu'à six mois avant l'entrée en emploi, six mois après embauche) et à mobiliser un ensemble de moyens en faveur de son insertion sociale et professionnelle* » (voir la fiche gouvernementale en pièce jointe).